

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL – 9 mars 2021

Date de convocation : 02/03/2021

Mardi 9 mars 2021 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à l'ancienne salle de classe, sous la présidence de M. Michel VIVIER.

Présents : (9) M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme Sandrine VIVIEN, M. Didier RIVES.

- Excusé-e-s : M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique

- Pouvoir(s) : MATHIEU Patrick à MESTRIES Jean Louis, MATHIEU Dominique à VIVIEN Sandrine

- Absent-e-s- : 0

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN Emilie

Le lieu de la tenue des réunions du conseil municipal est modifié vu la continuité de la propagation du COVID-19, et vu l'état d'urgence sanitaire prorogé par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Pendant la durée de l'état d'urgence, le quorum est de nouveau fixé au tiers des membres présents et chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un. Vu la situation actuelle, les gestes « barrière et de distanciation ont été respectés et chacun portant un masque était muni de son stylo.

Ordre du Jour :

- Décisions du maire
- Présentation des propositions SDE03 pour l'éclairage de l'église et décision
- Présentation de l'offre pour l'achat terrain attenant à l'église
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 2 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter une question à l'ordre du jour concernant les travaux au logement Renucci ; demande acceptée à l'unanimité

Décisions du maire : accueil d'un stagiaire (collège Le Donjon – classe de 3^e) du 22 au 26 mars 2021

1- Présentation des propositions SDE03 pour l'éclairage de l'église et décision

Monsieur le maire présente à l'assemblée le descriptif des travaux pour l'éclairage de l'église et le plan de financement proposé, soit un montant de 3 674 € à la charge de la commune et 14 696 € pris en charge par le SDE03

Après délibéré, le conseil municipal **décide, avec 9 voix POUR :**

- **de valider ce descriptif de travaux et le financement** pour un montant de 3 674 € avec un étalement sur 5 ans, soit 747 €/an.

2- Présentation de l'offre pour l'achat de terrains attenants à l'église

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'offre du propriétaire de la parcelle D841 (superficie 1 982 m²), pour l'acquisition par la commune de celle-ci moyennant un prix de 5 000 €. Cet achat de terrain permettrait de créer un aménagement afin d'accéder facilement à l'église avec en plus, la création de places de stationnement. Les frais d'acte étant bien évidemment à la charge de la commune.

Après délibéré, le conseil municipal **décide, avec 8 voix POUR et 1 voix CONTRE :**

- **d'accepter la proposition du propriétaire pour un montant de 5 000 € plus frais d'acte**
- **d'inscrire ce programme d'investissement au budget 2021,**
- **d'autoriser le maire à accepter l'offre** auprès du propriétaire et de signer tous actes et documents à cette fin, notamment l'acte notarié.

D'autre part, il serait de l'intérêt de la commune d'acquérir les 3 parcelles D 830.832.833 appartenant au syndicat des membres du clergé, parcelles jouxtant la parcelle de M. Mme VAN DE WIELE afin de faire un ensemble homogène permettant un accès et un aménagement autour de l'église.

Après délibéré, le conseil municipal **décide, avec 8 voix POUR et 1 voix CONTRE :**

- **de proposer au propriétaire un prix de 300 €** pour cette surface inférieure à 300 m²
- **de missionner le maire pour recueillir l'accord du propriétaire**

3- Travaux de réfection de la salle de bain du logement Renucci – 5 rue du moulin

Monsieur le maire présente les devis des entreprises reçus par Jean Louis MESTRIES, pour la réfection totale de la salle de bain du logement sis 5 rue du moulin. Les offres reçues s'élèvent à :

- plomberie – Entreprise JALICOT Gilles pour un montant de 3 856.89 € TTC
- plâtrerie / isolation – Entreprise GANIVET Jérémy pour un montant de 4 830.48 € TTC
- carrelage / faïence – Entreprise GONCALVES David pour un montant de 2 938.91 € TTC

Le tout, sous réserve des plus ou moins-values qui pourraient apparaître lors des travaux.

Après délibéré, le conseil municipal **décide, avec 9 voix POUR :**

- **d'accepter les propositions des entreprises**, à savoir : - Entreprise JALICOT pour 3 856.89 € TTC, Entreprise GANIVET pour 4 830.18 € TTC et GONCALVES pour 2 938.91 € TTC - sous réserve des plus ou moins-values qui pourraient apparaître lors des travaux.

- **d'inscrire ces dépenses au budget 2021.**

Questions diverses :

- Centre social Jaligny S/Besbre- Neuilly :

M. le maire expose au conseil qu'une famille compte tenu de leur activité professionnelle et des déplacements qu'ils doivent faire, souhaite inscrire leurs enfants au Centre Social de Jaligny.

Après en avoir délibéré, le conseil décide avec 9 voix POUR :

- autoriser le maire à signer une convention pour l'accueil des enfants au Centre Social de Jaligny S/Besbre

- Monsieur le maire fait le point sur l'avancement des travaux de remise en état de la piscine

- Le conseil est informé par le maire que la COMCOM a décidé la révision du PLUi. Cette procédure durera approximativement entre 4 et 5 ans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 40.